

Royaume du Maroc

**Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE)
Agence du Bassin Hydraulique du Tensift
Marrakech, Maroc**

COOPERATION FINANCIERE MAROCO-ALLEMANDE

**Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
(GIREeau)
Collecte et traitement des données hydrauliques et de la
télédétection dans le bassin hydraulique de Tensift**

(BMZ ID 201265305)

Avis à Manifestation d'Intérêt

relatif aux

Services d'Ingénieur-conseil pour la Préparation d'une Etude de Faisabilité

Octobre 2013

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

1. L'Agence du Bassin Hydraulique de Tensift (voir §2) invite **des Bureaux d'Etudes** intéressés à soumettre les documents de présélection pour les services de consultants sollicités (voir §6). Le financement des services est mis à disposition par la Coopération financière allemande à travers la KfW. Pour l'exécution du présent avis international à manifestation d'intérêt, le promoteur sera assisté par un agent de soumission (tender agent).

2. Le **Promoteur du Projet** sera :

Télécopieur : 00212 524 43 56 20

Agence du Bassin Hydraulique de Tensift
A l'attention de Monsieur Abdelmajid Naimi
Directeur

Marrakech
Maroc

Tél. : 00212 524 44 89 56
Email : naimi@eau-tensift.net

3. Lors des négociations intergouvernementales entre les Gouvernement du Royaume du Maroc et de la République fédérale d'Allemagne il a été décidé de lancer le « Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIREau) » dans le cadre de la Coopération financière maroco-allemande. La région de Tensift à été choisie ensuite comme zone de programme.

En-dehors de premiers projets d'investissement et d'études à mener dans le Bassin Versant de Tensift avec les sous- bassins de d'Oued Assif Al Mal (Taskourt), Oued Rheraya et Oued Seksaoua (Boulaouane), des **mesures transversales** ont été prévues, entre autre, pour appuyer l'ABH de Tensift à améliorer le système de collecte et de traitement des données nécessaires pour la gestion ainsi que la régularisation des ressources en eau du bassin hydraulique de Tensift.

Afin de permettre à l'ABHT de mieux exercer sa fonction régaliennne d'administration du domaine public hydraulique et de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau, la modernisation des systèmes d'information et des reseaux de mesures et de controle s'avère nécessaire.

4. **Zone d'intervention de l'étude** : La zone d'étude concerne l'ensemble de la zone d'action de l'ABHT (bassin hydrographique du Tensift + 2 bassins occidentaux d'Essaouira Ksob et Igouzoulent et leurs sous bassins) et les nappes d'eaux souterrains.

Les analyses de la situation actuelle ont relevé de manière explicite que l'atténuation de la surexploitation accrue de l'eau représente un des défis principaux pour le secteur marocain de l'eau, au niveau national et particulièrement au niveau du bassin hydrographique de Tensift et de sa nappe phréatique principale, la nappe de Haouz-Mejjate.

Au niveau du bassin hydraulique de Tensift, le secteur d'irrigation représente le plus gros consommateur en eau. En moyenne, environ 80 pour cent de l'offre totale en eau est utilisée dans le domaine agricole, dont les trois quarts sont de provenance de l'aquifère. Ce chiffre souligne la possibilité substantielle d'économiser l'eau et conduit à accorder une importance particulière à l'utilisation de l'eau dans l'agriculture.

Le suivi des reseaux d'observation sur les ressources en eau a commencé dans le bassin au début des années 1920 avec l'ouverture de la première station hydrométrique sur le N'Fis à Takerkoust en 1925. Le réseau hydrométrique dans le bassin du Tensift qui se composait de 8 stations en 1970 a connu un développement important, atteignant 24 stations en 2000. Aujourd'hui, ce réseau compte 29 stations

hydrométriques, 6 barrages (My Youssef, SBMS Jazouli, Y. El Mansour, Lalla Takerkoust, Igouzoulen et Taskourt), 6 séguias équipées d'échelles limnimétriques et 29 points de jaugeage périodiques. Toutes ces stations sont gérées par l'ABH-T.

Un inventaire des zones à risque d'inondation dans la zone du plan a fait ressortir un total de 88 points noirs prioritaires dont 53 recensés dans le cadre du PNI (soit 60 %), et 35 autres identifiés par l'ABHT (soit 40%) à l'occasion d'études locales.

5. **L'Agence du Bassin Hydraulique Tensift** – le Maître d'ouvrage du Projet (MO) – a l'intention d'engager un Bureau d'Etudes (Ingénieur-conseil) pour réaliser une Etude de Faisabilité « Collecte et traitement des données hydrologiques et de la télédétection dans la région de Tensift, Maroc ». L'Etude doit fournir toutes les informations requises pour l'évaluation du projet par la KfWEntwicklungsbank (KfW).
6. Les **prestations demandées** du bureau d'études incluront l'appui au Maître d'Ouvrage/promoteur dans les activités suivantes:
 - a. Travaux préparatoires y compris la consultation des documents existants et le diagnostic de la situation actuelle.
 - b. Planning conceptionnel du projet et l'étude des alternatives pour
 - La collecte et l'analyse des données de base, des critères de conception
 - Le renforcement du système d'information global (SIG) de l'ABH Tensift
 - Le renforcement du système de suivi et de contrôle des prélèvements et de l'utilisation de l'eau
 - Le renforcement du système de prévision et d'alerte aux crues ;
 - Le renforcement du système de contrôle et de suivi des ressources en eau dans le bassin de Tensift ;
 - Le choix et l'installation de piézomètres et de débits-mètres appropriés dans quelques oueds et canaux principaux
 - c. Planning du projet au niveau de la faisabilité
 - d. Diagnostic et développement du cadre institutionnel, réglementaire et organisationnel; programme de formation
 - e. Elaboration d'un concept de réalisation et d'exploitation

Il faut faire attention à une délimitation entre l'étude et l'APD: L'étude renseignera sur le type, la technique, la répartition spatiale/géographique et les coûts des composants des systèmes de mesure et de suivi ; elle comportera également une proposition de mise en oeuvre (d'implémentation) précisant les besoins d'assistance au personnel et mesures de formation professionnelle. Les plans détaillés et les dossiers d'appel d'offres ne seront pas encore à élaborer ; les conclusions de l'étude devant dans un premier temps permettre de valider la configuration finale et le taux de couverture des systèmes de mesures et de suivi en lien avec les budgets disponibles.

Tous les services d'ingénieur-conseil doivent être effectués en collaboration étroite avec l'ABHT et les autres intervenants du projet.

7. Les **bureaux d'études soumissionnaires** doivent être indépendants avec des expériences avérées documentées dans le secteur de la GIRE et de la modernisation des systèmes d'information et des réseaux de mesures et de contrôle. Des expériences régionales en Afrique du Nord seront souhaitées. Les services sont à effectuer par un expert international à longue expérience internationale (p.ex. Expert des systèmes d'information et des réseaux et de contrôle) et un expert local, experts qui sont expérimentés dans des mesures transversales et des conditions similaires ainsi qu'un nombre des experts spécialisés requis selon l'expérience du bureau d'étude. Le bureau d'études international doit être le chef de file du groupement composé par des bureaux internationaux et locaux. Un management efficace et des services au personnel d'appui au siège principal (backstopping) doivent être prévus.

8. Le present avis a manifestation d'interet s'adresse a tous les bureaux d'etudes, groupement de bureaux d'etudes, et aux cabinets marocains (Appel d'offres public et international) qui ne sont pas en etat de faillite ou de liquidation judiciaire dans leur pays d'origine et ceci attesté par les documents idoines.
9. **Soumissionnaires éligibles:** Des offres de soumissionnaires sont admises a la concurrence dans la mesure où il n'existe aucun des motifs d'exclusion ou des conflits d'interet suivants :
- a) des sanctions du Conseil de securite des Nations unies, de l'UE ou du gouvernement allemand s'opposent a la participation du soumissionnaire ;
 - b) le soumissionnaire est exclu valablement de la participation a l'appel d'offres dans le pays du Commettant par suite d'infractions, notamment de fraude, corruption ou autres activites de criminalite économique ;
 - c) le soumissionnaire ou un sous-traitant de celui-ci qui assumerait une partie considerable du marche constituent des entreprises économiquement liées au Commettant et/ou des entreprises contrôlées par l'Etat dans le pays partenaire et depourvues d'autonomie juridique ou économique ;
 - d) le soumissionnaire ou certains de ses employes ou sous-traitants sont liés économiquement ou par des liens familiaux avec le personnel du Commettant qui est chargé de la preparation des dossiers d'appel d'offres (DAO), de la passation des marches ou du suivi de l'exécution des prestations, dans la mesure où ce conflit d'interet n'a pu être réglé a la satisfaction de la KfW avant le démarrage des phases d'appel d'offres et d'exécution ;
 - e) le soumissionnaire ou certains de ses employes ont participé directement a la preparation des termes de référence et/ou d'autres informations pour la phase de l'appel d'offres. Cette disposition n'affecte pas les consultants qui ont établi des études préparatoires pour le Projet ou qui y ont collaboré lors d'une phase précédente, si les informations rassemblées par eux, notamment les études de faisabilité, sont accessibles pour tous les soumissionnaires et si l'établissement des termes de référence ne faisait pas partie des tâches exécutées ;
 - f) le soumissionnaire est ou était dans les 12 mois avant la publication de l'appel d'offres directement ou indirectement lié au contexte du Projet/programme en question en tant qu'employé ou conseiller du Commettant et peut ou pouvait influencer sur la passation du marché, ou alors le soumissionnaire peut ou pouvait influencer sur la passation du marché d'une manière quelconque.

Avec la déclaration d'engagement (voir 10 iii), le soumissionnaire confirme qu'aucun des motifs d'exclusion ou des conflits d'interet susmentionnés n'existe. En cas de doute, le soumissionnaire concerné doit prouver a la satisfaction du Commettant et de la KfW que les motifs d'exclusion susmentionnés n'existent pas.

10. **Indépendance du Consultant:** La neutralité et l'indépendance du consultant envers les fournisseurs potentiels du projet/programme en question doivent être assurées. Les membres d'entreprises associées ne peuvent participer a un projet/programme que soit en tant que consultant, soit en tant que producteurs/fournisseurs/entreprises de construction. Dans leur candidature, les consultants doivent indiquer leurs liens a d'autres entreprises et confirmer de manière obligatoire que dans le cas d'une attribution du contrat, leurs entreprises associées n'envisagent pas de participer au programme/projet d'une autre manière. S'il s'agit d'un groupement, ces dispositions sont également valables pour les spécialistes affectés et d'autres bureaux d'ingénieur-

conseil. Elles ne le sont pourtant pas pour les projets/programmes de type « construction-exploitation-transfert » (BOT) ou pour les modèles d'exploitation par opérateurs privés.

11. Les soumissionnaires sont **libres de s'associer** à d'autres entreprises compétentes pour assurer la prise en compte de tous les aspects primordiaux de la tâche. Les bureaux d'études internationales devront prévoir une collaboration obligatoire avec des bureaux d'études au Maroc ou avec des experts locaux qualifiés.
12. Le **document de pré-qualification** à présenter doit être rédigé en langue française. Dans le cadre d'un groupement de bureaux d'études, ces documents seront présentés indépendamment par chaque membre du groupement. Ils comprennent entre autre :
 - (i) La **lettre d'introduction** comprenant le nom et l'adresse du soumissionnaire et de ses partenaires (y compris l'adresse email et le numéro de téléphone ainsi que la personne de contact) en indiquant clairement le cas échéant le nom du chef de file et la forme de coopération des partenaires.
 - (ii) La **présentation du profil et du statut juridique** des bureaux d'études et le cas échéant, la répartition des tâches entre les partenaires (max. 5 pages pour chaque partenaire)
 - (iii) Les **confirmations et les déclarations** :
 - a. Déclaration sur les entreprises liées (les postulants doivent faire connaître, lors de leur candidature, les rapports qui les lient aux autres entreprises et confirmer officiellement qu'en cas de conclusion du contrat les entreprises avec lesquelles ils sont liés n'ont pas l'intention de participer au projet sous une autre forme. Ceci s'applique à tous les membres d'un groupement de bureaux d'études.
 - b. **Déclaration d'engagement** dûment signée du postulant en conformité avec les «Règles pour l'Engagement de Consultants» de la KfW. Le soumissionnaire doit être conscient que toute activité frauduleuse ou de corruption entraîne la disqualification immédiate:

Déclaration d'engagement

Nous soulignons l'importance d'une procédure d'attribution libre, équitable et basée sur la concurrence, excluant tout abus. De ce fait, nous n'avons, à ce jour, ni directement ni indirectement offert ou accordé des avantages illicites à des agents de la fonction publique ou à d'autres personnes dans le contexte de notre offre, ni accepté de tels avantages, et nous n'allons pas offrir, accorder ou accepter de telles incitations ou conditions lors de la présente procédure d'attribution ou, dans le cas où notre offre serait retenue, lors de la mise en œuvre subséquente du contrat. De plus, nous déclarons qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts au sens défini dans les Règles¹ correspondantes.

Par ailleurs, nous soulignons l'importance du respect des normes sociales minimum (« Normes Fondamentales du Travail ») lors de la réalisation du Projet, et nous nous engageons à respecter les Normes Fondamentales du Travail ratifiées par @ (nom du pays).

Nous informerons nos employés de leurs devoirs respectifs et de leur obligation de respecter cet engagement pris volontairement et de respecter les lois du/de la/ de @ (nom du pays).

Nous déclarons que nous ne figurons/ qu'aucun membre du groupement ne figure sur la liste des sanctions des Nations Unies, de l'UE ou du

¹ voir: « Règles pour l'engagement de consultants dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires » et/ou «Règles pour l'Attribution des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services associés dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires»

gouvernement allemand, ni sur une autre liste de sanctions, et que nous le signalerons/ chaque membre du groupement le signalera sans délai au Commettant et à la KfW si c'était le cas à un moment ultérieur.

Nous acceptons que lors de notre enregistrement (ou lors de l'enregistrement d'un membre du groupement) dans une liste des sanctions ayant force de loi pour le Commettant et/ou la KfW, le Commettant aura le droit d'exclure notre entreprise/ le groupement de la procédure d'attribution et/ou, au cas où le marché nous aurait déjà été attribué, de procéder à la résiliation immédiate du contrat, si les informations fournies dans la Déclaration d'engagement étaient objectivement fausses ou si le motif d'exclusion naît à un moment plus tard, suite à la soumission de la Déclaration d'engagement.

.....
.....
.....
(Lieu) (Date) (Soumissionnaire)

- c. Il est impératif de fournir les justificatifs de la **capacité financière** du chef de file et de tous les partenaires associés à travers le chiffre d'affaires annuel (au moins 5 millions d'euros au total de tous les bureaux d'études, dont 3 millions d'euros du bureau chef de file) pendant les trois dernières années. En outre, est demandée la confirmation par la banque du plafond actuellement disponible de cautionnement total de 0,2 - 0,3 millions d'euros et un tableau résumant le chiffre d'affaires ainsi que les bilans et comptes de résultat des trois dernières années.
- (iv) Les **références** relatives aux quinze dernières années prouvant la qualification professionnelle et l'expérience acquise (au moins de deux références pour chaque partenaire et à cinq pour le groupement de cabinets ou de bureaux d'études (voir le tableau en Annexe 1). Les références doivent montrer l'expérience particulière du groupement concernant:
- La GIRE et les systèmes d'information et de réseaux de mesures et de contrôle
 - La réalisation de ces systèmes et réseaux
 - Le travail dans les pays en développement
 - Le travail dans la région de l'Afrique du Nord (de préférence en matière de GIRE et de mesures transversales/systèmes d'information et de réseaux de mesure et de contrôle)
- (v) Les renseignements concernant la **structure du personnel disponible** (séparément pour tous les partenaires) relatif aux services envisagés avec des informations d'éducation, d'expérience professionnelle, d'expérience régionale, des années employées dans le bureau, d'expérience relative au projet et d'expérience dans des postes similaires (voir Annexe 2). L'information ne doit pas dépasser 15 lignes. Cette liste doit permettre un jugement approfondi de la capacité du bureau d'études à mettre à disposition le personnel requis ayant une expérience spécifique pour le projet. Le personnel requis occupant un emploi permanent ou bénéficiant d'une longue expérience acquerra davantage de points. Il n'est pas exigé que le soumissionnaire indique déjà dans sa manifestation d'intérêt l'équipe d'experts qu'il va offrir dans le cadre de son offre définitive.

Les postulants doivent soumettre des documents clairs, précis et substantiels et suivre la structure sus-listée.

13. Les documents de pré-qualification doivent être fournis en un exemplaire original et trois (03) copies marquées comme telles.

Le dépôt de ces documents se fera comme suit:

Deux copies des documents doivent être adressés à la:

Agence du Bassin Hydraulique de Tensift
A l'attention de Monsieur Abdelmajid Naimi
Directeur
Marrakech
Maroc
Tél. : +212 524 44 89 56
Fax : +212 524 43 56 20
Email : naimi@eau-tensift.net

au plus tard **le 10 Décembre 2013 à 10 heures.**

ET

Un original et une copie doivent être soumis à la KfW :

KfW Development Bank
LA/c4 Eau, Afrique du Nord et Yemen
Att. Mr.Thorsten Waibel
Palmengartenstraße 5-9
D-60325 Frankfurt

Tel.: +49/69/7431-3934
Fax +49/69/7431-3279
E-Mail: Thorsten.Waibel@kfw.de

au plus tard **le 10 Décembre 2013 à 10 heures.**

14. Il est entendu que toute visite, collecte d'informations, préparation des documents de pré-qualification, réunions, négociations etc. relatives à la présélection ou la préparation d'une offre sont aux frais et risques du soumissionnaire.
15. Toutes questions, communications ou demandes d'informations supplémentaires concernant la présélection doivent être écrites et envoyées à l'ABH de Tensift avec copie à l'agent de soumission. Elles sont acceptées jusqu'à deux semaines avant la date de soumission des manifestations d'intérêt. S'il s'avère que la pré-qualification requiert des explications supplémentaires, celles-ci sont communiquées simultanément à tous les soumissionnaires potentiels. A ce propos, il est demandé aux postulants intéressés de notifier leur intérêt bien avant la soumission des documents à l'agent de soumission.
16. Il est prévu d'établir une short-liste de tous les postulants dont la note dépasse 70% des points à attribuer. Si ce nombre de points est atteint par plus de cinq postulants, on sélectionnera alors les cinq d'entre eux ayant totalisé le plus grand nombre de points. Ils seront invités à soumettre une offre dans le plus bref délai possible après la date de soumission.
17. Les dossiers de pré-qualification devront suivre strictement les «Règles pour l'Engagement de Consultants dans le cadre de la coopération financière avec les pays partenaire – Septembre 2013» de la KfW. Ce document peut être téléchargé sur Internet à l'adresse internet suivante:

http://www.kfw-entwicklungsbank.de/DE_Home/Service_und_Dokumentation/Online_Bibliothek/PDF-Dokumente_Richtlinien/Consultingrichtlinie_Franzoesisch_September_2013_Internet.pdf

18. Seules les entreprises ayant les capacités financières requises et ayant présenté les projets qui auront satisfait aux conditions requises seront pris en compte pour l'évaluation. **L'évaluation suivra les critères indiqués** au tableau ci-après :

Critère	Points max.
1. Expériences acquises au cours des quinze dernières années (expérience du bureau d'étude)	40
1.1 Expérience dans l'exécution de projets comparables (études de faisabilité dans la GIRE et les systèmes d'information et de réseaux de mesures et de contrôle par la KfW)	15
1.2 Expérience dans les conditions de travail différentes dans les pays en développement (de préférence en matière de systèmes d'information)	15
1.3 Expérience dans la région de l'Afrique du Nord et dans le pays (de préférence en matière de systèmes d'information)	10
2. Aptitude spécifique au projet	60
2.1 Evaluation des connaissances actuelles propres et spécifiques au projet (les systèmes d'information et de réseaux de mesures et de contrôle)	25
2.2 Evaluation de la capacité du personnel des bureaux d'études internationaux en tenant compte des tâches prévues (Chef du Projet, Expert de systèmes d'information et de réseaux de mesures et de contrôle, Expert en hydrologie/hydrogéologie etc.)	15
2.3 Evaluation de la capacité du personnel des bureaux d'études locaux en tenant compte des tâches prévues	
2.4 Evaluation du personnel-clé disponible à long terme et titulaire pour le contrôle et l'assistance de l'équipe du projet par le siège (Personnel en permanence dans l'entreprise et disponible pour le projet et pour les services de backstopping)	10
2.5 Forme, intégralité et spécificité par rapport au projet en ce qui concerne le contenu des documents de candidature	10

19. A l'issue de l'évaluation des documents de pré-qualification, une « short-liste » de cinq (05) postulants maximum totalisant le nombre de points le plus élevé sera établie. Un minimum de 70 points est requis pour être présélectionné. Les candidats présélectionnés seront invités à soumettre une offre technique et financière. Les postulants non-sélectionnés seront informés.
20. Toute procédure d'annulation devra recueillir l'avis conforme de l'Autorité de Régulation des Marchés.
21. Après l'ouverture des documents de pré-qualification jusqu'à la préparation de la « short-liste » des bureaux d'études qualifiés, aucune communication n'est prévue sauf si elle demandée par l'agent de soumission.

Déclaration d'engagement

Nous soulignons l'importance d'une procédure d'attribution libre, équitable et basée sur la concurrence, excluant tout abus. De ce fait, nous n'avons, à ce jour, ni directement ni indirectement offert ou accordé des avantages illicites à des agents de la fonction publique ou à d'autres personnes dans le contexte de notre offre, ni accepté de tels avantages, et nous n'allons pas offrir, accorder ou accepter de telles incitations ou conditions lors de la présente procédure d'attribution ou, dans le cas où notre offre serait retenue, lors de la mise en œuvre subséquente du contrat. De plus, nous déclarons qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts au sens défini dans les Règles² correspondantes.

Par ailleurs, nous soulignons l'importance du respect des normes sociales minimum (« normes fondamentales du travail ») lors de la réalisation du projet, et nous nous engageons à respecter les normes fondamentales du travail ratifiées par @ (nom du pays). Nous informerons nos employés de leurs devoirs respectifs et de leur obligation de respecter cet engagement pris volontairement et de respecter les lois du/de la/ de @ (nom du pays).

Nous déclarons que nous ne figurons/ qu'aucun membre du groupement ne figure sur la liste des sanctions des Nations Unies, de l'UE ou du gouvernement allemand, ni sur une autre liste de sanctions, et que nous le signalerons/ chaque membre du groupement le signalera sans délai au Client et à la KfW si c'était le cas à un moment ultérieur.

Nous acceptons que lors de notre enregistrement (ou lors de l'enregistrement d'un membre du groupement) dans une liste des sanctions juridiquement obligatoire pour le Client et/ou la KfW, le Client aura le droit d'exclure notre entreprise/ le groupement de la procédure d'attribution et/ou, au cas où le marché nous aurait déjà été attribué, de procéder à la résiliation immédiate du contrat, si les informations fournies dans la Déclaration d'engagement étaient objectivement fausses ou si le motif d'exclusion naît à un moment plus tard, suite à la soumission de la Déclaration d'engagement.

.....

(Lieu)

(Date)

(Nom de l'entreprise)

.....

(Signature(s))

² voir: « Règles pour l'engagement de consultants dans le cadre de la Coopération financière avec les pays en développement » et/ou « Règles de la KfW pour la passation de fournitures et de services dans le cadre de la Coopération financière avec les pays en développement »

Annexe 2: Modèle "Liste des références des projets"

No. de Réf.		Titre du Projet		Proportion contribuée par le postulant (%)	Nombre de personnel engagé	Nom du client	Origine du financement	Date (début/fin du projet)	Nom des partenaires, s'il y a lieu
Nom du bureau d'études	Pays ou région	Valeur totale du projet (marché ingénieur- conseil en EUR)							
Description détaillée du Projet							Type de services effectués		

Annexe 3: Modèle « Structure du personnel disponible »

(Personnel ayant des expériences spécifiques requises pour le projet, voir §7, en cas d'une offre)

Nom de la personne	Age ou année de naissance	Expérience professionnelle (années)	Emploi au bureau d'études (années)	Education/qualification professionnelle et année du diplôme	Position/fonction dans le bureau d'études (années)	Expérience relative au projet/expérience dans les postes semblables	Expérience régionale	Connaissance des langues
Personnel-clé 1 (p.ex. Chefs du projet, Systèmes d'information, Hydrogéologie)								
Personnel-clé 2 (p. ex. Experts Hydrogéologie)								
Personnel-clé 3 (e.g. Experts GIRE)								
Personnel-clé 4 (e.g. Expert d'Environnement)								
Personnel-clé 5 (e.g. Expert Economiste/Financier et Institutionnel)								

Note: Le personnel-clé du bureau d'études et le personnel permanent ainsi que les associés de long-terme doivent être inclus dans cette liste. Le postulant n'est pas tenu d'appliquer le format de tableau ci-dessus. Toutefois les renseignements fournis doivent inclure au minimum les données demandées.